

**DEMANDE DE BRANCHEMENT A L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**  
(Eaux usées domestiques)

**Demande d'autorisation de raccordement**  
(À remettre à la CCPEVA)

Je soussigné (NOM / PRENOM) : .....

ADRESSE (du domicile habituel) : .....

N° TELEPHONE : .....

**Demande pour l'immeuble situé :**

*(Ce tableau doit être impérativement complété dans sa totalité)*

Lieux des travaux :	Habitation existante	
	Habitation neuve	
	Nombre de logement	
	Local commercial	
Section : Parcelle(s) :	Restaurant / Hôtel	
N° de Permis de construire :	Etablissement industriel	
N° de Déclaration préalable – Permis d'aménager :	Stationnement nb de place	
	Autres	
Nombre de lots :		

**L'autorisation de :**

Créer un branchement particulier au réseau public d'assainissement (branchement neuf)

**Ou**

Me raccorder au réseau public d'assainissement (branchement déjà existant)

**Et de**

Déverser mes eaux usées domestiques vers le réseau public d'assainissement.

(À cocher dans tous les cas)

Travaux réalisés sous le domaine public  **ET/OU** sous le domaine privé

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intercommunal d'assainissement et m'engage à faire réaliser les travaux conformément à celui-ci et aux normes en vigueur.**

Je joins **obligatoirement** un plan masse, un profil en long et tout autre document permettant une bonne connaissance des travaux à réaliser.

En cas d'obligation de passer par une servitude de passage, celle-ci devra être **obligatoirement** jointe à la demande.

Fait à \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire

Le \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise agréée

Cachet de l'entreprise

**Partie réservée au service**

Date de réception de la demande le :

_____/_____/_____ Numéro / Commune / Année
---

Dossier complet :

oui  non

Plan de situation :

oui  non

Profil en long :

oui  non

Autres documents (servitude, ..) :

oui  non

Le :



## AUTORISATION DE RACCORDEMENT À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Je soussigné, la Présidente de la communauté de communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, déclare avoir reçu le dossier complet de demande de raccordement à l'assainissement collectif.**

Le pétitionnaire est **autorisé / non autorisé** à se raccorder au réseau public d'assainissement collectif.  
(Ce raccordement est obligatoire en système séparatif, eaux usées et eaux pluviales séparées)

La mise en service du branchement ne pourra intervenir qu'après réception des travaux par un agent mandaté de la Communauté de Communes Pays d'Évian – Vallée d'Abondance.

Remarque : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait à Publier, le \_\_\_\_\_  
La Présidente

### Réception avant remblaiement

Reçu le :

Système séparatif OUI / NON Diam de la canalisation publique = \_\_\_\_\_  
Écoulement constaté OUI / NON Diam de la canalisation privée = \_\_\_\_\_

Boîte de branchement et/ou siphon et raccordement en fil d'eau OUI / NON  
Implantation de la boîte de branchement sous domaine public OUI / NON

Observations : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le raccordement est :

- Réalisé conformément au règlement intercommunal  
 Non conforme

L'agent mandaté de la CCPEVA

Fait à, \_\_\_\_\_  
Le \_\_\_\_\_

Fait à Publier, le \_\_\_\_\_  
La Présidente

\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Numéro / Commune / Année

## PROCEDURE DE DEMANDE DE RACCORDEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

Les documents sont disponibles auprès des services techniques de la CCPEVA, en Mairie, ou sur le site internet de la CCPEVA [www.pays-evian.fr](http://www.pays-evian.fr) :

- Règlement intercommunal d'assainissement collectif
- Formulaire de demande de raccordement
- Cahier des prescriptions techniques

La procédure ci-dessous doit être suivie obligatoirement :

1. Prendre connaissance du règlement intercommunal
2. Renseigner le formulaire de demande de raccordement et l'adresser à la mairie de votre commune ou la CCPEVA, accompagné des documents suivants :
  - Le plan masse de l'immeuble ou figurent :
    - a. Les limites de parcelle
    - b. Les réseaux à l'intérieur avec les cotes des branchements à construire
    - c. Le diamètre des canalisations privées
    - d. La position des systèmes alternatifs de gestion des eaux pluviales
  - Le profil en long des réseaux privatifs jusqu'à la canalisation publique
  - Les caractéristiques techniques des éventuels dispositifs de prétraitement (bac à graisse, séparateur hydrocarbure, ..)
  - Le cas échéant, les qualifications et attestation d'assurance de l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux
  - Le cas échéant, la servitude de passage et de raccordement pour les canalisations d'eaux usées
3. Si le dossier est complet, la CCPEVA instruit la demande dans un délai maximal d'1 mois et adresse, au demandeur, par courrier l'autorisation de raccordement et de déversement.
4. En tant que maître d'ouvrage, vous devez vous assurer que l'entreprise retenue a bien procédé au Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès des divers concessionnaires (Commune, EDF, GDF, France Télécom,..) dont la liste est disponible en Mairie.
5. **8 jours** avant le commencement des travaux, vous devez informer la CCPEVA du démarrage du chantier. L'entreprise retenue effectue les travaux en respectant le cahier des prescriptions techniques.
6. Dès que le branchement est fait, avant remblaiement, vous devez appeler la CCPEVA pour faire vérifier la conformité et avoir l'autorisation de remblayer.
7. La CCPEVA vous délivre alors une attestation de raccordement au réseau public d'assainissement.

**NB : cette procédure s'applique dans le cas de réutilisation de branchement existant.**